



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET
SÉANCE EXTRAORDINAIRE, LE LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018, 21h
ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

PRÉSENCES : Monsieur le maire Ghislain Jacques et les conseillers suivants :
Marcel Élément, siège no 1
Lise Garant, siège no 2
Pierre Levasseur, siège no 3
Michel Breton, siège no 4
Jasmin Létourneau, siège no 5
Berthold Létourneau, siège no 6

FORMANT QUORUM

Andrée Caouette, Directrice générale et sec.-trés. est aussi présente.

03.12.18.158

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les délibérations du conseil et la période de questions devant porter exclusivement sur le budget 2019, **il est proposé** par Pierre Levasseur et résolu à l'unanimité des membres présents, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉE

03.12.18.159

ADOPTION DU BUDGET 2019

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous reçu le document « budget 2019 final » et que tous les membres du conseil présents ont déclaré avoir lu ledit document;

ATTENDU QUE les explications données par la D.G. sont satisfaisantes et rencontrent les orientations et les prévisions du Conseil pour l'année 2019;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents, que le budget 2019 soit adopté, au montant de 406 649,57 \$. Le document « prévisions budgétaires 2019 » reflétant les dépenses et les revenus prévus sera transmis aux citoyens via les services de Postes Canada.

ADOPTÉE

03.12.18.160

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 21h10.

ADOPTÉE

Ghislain Jacques, maire

Andrée Caouette, dir.gén. sec.trés.

Moi, Ghislain Jacques atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.